

Viti-Vinicole

Jean-Pierre KARSENTY, fondateur de JP Karsenty en 1955, a fait du droit viti-vinicole une des activités historiques du Cabinet.

A l'origine, le cabinet intervenait majoritairement pour des caves coopératives (ainsi que des unions et des fédérations de caves coopératives) et pour des négociants du Languedoc, en les accompagnant au quotidien et en les défendant devant les tribunaux.

Au fil du temps, l'expertise de JP Karsenty s'est renforcée et développée auprès d'une clientèle diversifiée (ODG, interprofession, caves particulières, groupes coopératifs, etc ...) et s'est étendue à toutes les régions viticoles.

L'équipe Droit Viti-Vinicole, animée par Nathalie Tourrette et Matthieu Chirez, dispose de compétences très larges et travaille de façon transverse, si besoin en s'appuyant sur d'autres pôles du cabinet, ce qui lui permet d'appréhender et de gérer des problématiques variées, tant en amont qu'en aval du monde viti-vinicole.

JP Karsenty est membre de l'Association Internationale du Droit de la Vigne et du Vin (AIDV) et de **l'Association Française de Droit Rural (AFDR)**.

Classement Décideurs Magazine 2024 :

Vins et spiritueux - Excellent